

Cagnes va continuer à se serrer la ceinture

Le débat d'orientation budgétaire, qui dominera le conseil municipal prévu demain après-midi, prolongera la politique d'austérité appliquée par la majorité les Républicains

Le gros morceau du conseil municipal de Cagnes-sur-Mer, convoqué demain à 17 heures, sera le débat d'orientation budgétaire.

Pas de hausse des taux d'imposition

Bonne nouvelle pour les Cagnois : les taux des impôts locaux (fixés par la commune) devraient rester inchangés, même si l'État, lui, augmentera les bases de 1 % cette année. Ses dotations continueront encore de baisser, mais celles de la métropole devraient « rester sensiblement au même niveau qu'en 2015 ».

Les dépenses de personnel devraient croître de moins de 1 % en 2016 « à cause des mesures gouvernementales imposées aux collectivités ter-



La cité marchande en juillet. La municipalité cherche à y adoucir la température en été. (Photo Patrick Clemente)

ritoriales. » « Les effectifs sont restés stables depuis 1995 à compétences égales ». L'année dernière, les dépenses de personnel communal avaient connu une baisse « histori-

que » alors que la moyenne augmentait de 4 % dans les collectivités locales.

Subventions maintenues

Les subventions municipales aux associations devraient être maintenues en 2016 « par un effort exceptionnel ». Les services communaux sont appelés à « poursuivre leurs efforts d'économies en garantissant toujours un service public de qualité ».

Cette année, la commune n'aura pas recours à l'emprunt pour financer ses projets, « au vu des baisses de dotation de l'État ».

Investissements : les projets de l'année

Le budget d'investissement devrait être « plus que raison-

nable », mais « rester au même niveau qu'en 2015 ». Les principaux projets pour l'année sont : « les travaux de confortement du cimetière [lire aussi en page 4], le « rafraîchissement » de la cité marchande, le début des travaux de rénovation de l'église Saint-Pierre-Saint-Paul du Haut-de-Cagnes, l'acquisition de terrains dans le Val-de-Cagne et la poursuite du plan de prévention des inondations. »

À quoi « s'ajoutent les grands projets structurants en liaison avec la métropole comme l'écoquartier de la Villette, la fin de l'aménagement du quartier du Béal avec la construction de deux places publiques, la requalification de la place Sainte-Luce, l'étude d'un éventuel parking souterrain place Saint-Pierre... »

Établissements de plage : plus obligés de démonter

À ce conseil municipal, il sera aussi question des concessions des plages accordées aux établissements *Stone beach*, la *Spiaggia*, *Aeva beach*, *Art beach*, le *Cigalon* et le *Carre bleu*. « Cagnes ayant obtenu de

haute lutte le maintien de ces établissements par arrêté préfectoral du 10 novembre » (Nice-Matin du 6 janvier), ils ne seront plus obligés de démonter les installations entre le 16 novembre et le 14 mars. Le con-

seil municipal est invité à voter le maintien des installations au-delà de la période d'exploitation prévue initialement. Sous réserve que les établissements restent ouverts 48 semaines par an.

Un pôle multimodal à la gare début 2019

Troisième sujet d'importance de ce conseil municipal : la requalification de la gare et de ses abords, et son aménagement en pôle multimodal. Les élus sont appelés à approuver

la convention confiant la maîtrise d'ouvrage unique à la SNCF. Les études préliminaires doivent s'achever en mai dans le but de réaliser le projet fin 2018-début 2019.

Les chats errants désormais stérilisés à Tourrettes-sur-Loup

Une convention signée par la commune de Tourrettes-sur-Loup avec « Au Service des animaux 06 » (Asa 06) vient de prendre effet. Cette association œuvre à résorber la problématique des chats errants. Ceux-ci, on le sait, sont nombreux dans les rues du village mais aussi dans la campagne, « Asa 06 » est donc chargée d'organiser leur capture en état de divagation pour les confier à un cabinet vétérinaire où ils seront stérilisés puis remis en liberté là où ils ont été prélevés. C'est la mairie qui prend en charge le coût de la stérilisation. Les chats errants doivent être signalés par leurs nourrisseurs ou les riverains à la po-

lice municipale (04.93.59.33.13) ou à la mairie (04.93.59.30.11) qui seules sont habilitées à faire intervenir l'association. Celle-ci se rend alors sur place afin d'évaluer le contexte et les plaintes des habitants et procéder à la capture si nécessaire.

« Placement éventuel en famille d'accueil »

« Les chats blessés, perdus ou abandonnés peuvent aussi être signalés », ajoute la conseillère municipale Nicole Lambert qui s'est chargée de la mise en place de cette convention. L'association mettra en œuvre les moyens d'identification et de recherche des propriétaires puis le place-

ment éventuel en famille d'accueil en cas de recherche négative. La campagne qui débute, a vu la stérilisation de 3 chats, 1 mâle [photo] et 2 femelles, nous avons également reçu le signalement d'îlots de chats errants dans la campagne. »

L'« Asa 06 » va mettre en place une fourrière sur le site des services techniques de la mairie de Vence dans les bois de la Sine. L'achat du chalet et son entretien ont un coût important. Aussi les bénévoles lancent un appel aux dons.

SYLVIE CARBOU

Savoir +

asa06@free.fr ou 06.61.25.31.72.



Accueilli et nourri dans la journée par le tailleur de pierre Pierre Lacroix, Pépère est l'un des trois premiers chats stérilisés. (Photo Sy. C.)